

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du vendredi 25 janvier 2024

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 22.01.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents : MM. Patrick BRETEAU, Jean-François SABOY, Mmes, Nathalie ALIMI, Mireille EDOUARD, MM. Yves DEVAURAZ-CABANON, Jean-Jacques SCHMIT, Mickaël BARBE, Mmes Christine CAULIE, Catherine CABROL, Aurélie ALONSO, Mariette DUFJET, Sandra GUYOU.

Excusés : Cyril CHARBONNIER a donné procuration à Nathalie ALIMI, Sophie ETOC a donné procuration à Patrick BRETEAU

Absents : Damien DANJOU

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 08 décembre 2023 qui est adopté.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

1.2 Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Gironde par voie conventionnelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

1.1 Demande de DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) Sécurisation Route de LANGON

1.2 Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Gironde par voie conventionnelle

2. QUESTIONS DIVERSES

1.1 DETR 2024 et Aide Département – Aménagements de sécurité routière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) afin d'effectuer des travaux de mise en sécurité de la route de LANGON (RD 8). Il s'agit de la mise en place d'une écluse simple avec passage pour les cyclistes

Il précise que l'Etat soutient financièrement ces travaux de 25 à 30% du montant hors taxes des travaux au titre de la DETR ainsi que le Département.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat et du département une subvention pour les travaux de mise en sécurité de la voirie de la route de LANGON (RD 8) au titre de la DETR pour l'année 2024, et propose le plan de financement suivant :

- Dépenses	Montant en Euros Hors Taxes
Travaux	52 102,00 € ht
Tva	<u>10 420,00 €</u>
	62 522,40 € ttc
- Recettes	
Etat via DETR 30 %	15 630,60 €
Département 40% (plafonné à 20 000 €ht de tvx) + CDS 1.10	8 800,00 €
Autofinancement communal	<u>38 091,80 €</u>
	62 522,40 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement tel qu'exposé par Monsieur le Maire.
- de solliciter les subventions au titre de la DETR 2024 et au Département.
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires.

1.2 Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Gironde par voie conventionnelle

Vu la délibération DE-00031-2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 23 juin 2021, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Le maire rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre collectivité cette participation annuelle s'élève à 280 € (deux cent quatre-vingt).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés :

DECIDE

- d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- de confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite
- d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

2. QUESTIONS DIVERSES

Catherine CABROL présente au conseil un projet réalisé avec son association Libre Vue.

Il s'agit de photos tirées de son exposition « blessures de femmes » sur le thème des violences faites aux femmes.

Elle propose à la vente plusieurs modèles : 20x30 400 € (200 sans cadre) ; 30x45 500 € (300 € sans cadre) et demande si la mairie voudrait acquérir un modèle afin de montrer son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire explique que, comme l'année précédente, le club de foot (ASVP) demande une participation financière pour les joueurs U15 afin de participer à un tournoi à NANTES.

Pour rappel la commune a participé pour un montant de 250 €.

S. GUYOU et A. ALONSO demande que cette participation soit intégrée dans la demande annuelle de subvention de l'association. L'équipe U15 est une entente entre plusieurs clubs (ST-Symphorien, ASVP, Landiras et Cabanac) et donc la subvention ne peut être versée qu'à une association. Il est donc plus normal que la commune étudie cette demande globale et que l'ASVP intègre dans son budget la participation pour ce tournoi.

Mme DUFRET demande pourquoi le RQPS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) pour les services de l'eau et de l'assainissement n'a pas été présenté aux conseillers.

Mme EDOUARD demandera à PPS (conseil de la mairie en eau et assainissement) de préparer ce rapport afin de la présenter prochainement.

S. GUYOU informe que l'inspection académique a confirmé qu'il n'y aura pas de fermeture de classe lors de la prochaine rentrée à Villandraut.

La séance est levée à 20 h